

# LA G ZETTE

LETTRE D'INFORMATION

SEPTEMBRE 2020

Moidillards, Moidillards,

Par la présente lettre d'information, mon équipe et moi-même souhaitons vous apporter quelques précisions complémentaires à la suite de constats et prises de décisions récentes.

Le montant des indemnités du maire, des adjoints et des délégués est fixé par la Loi. Les montants sont strictement encadrés et ils ont été revalorisés de 20% à travers la loi « Engagement et Proximité » 2019-1461 du 27 décembre 2019. Les élus bénéficient de ces indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge. La prise complète de l'enveloppe a été décidée comme en 2014.



**Pour information, le vote du budget primitif du 29 JUILLET 2020, intégrait déjà une baisse des indemnités, ce qui avait été précisé lors de ce même conseil municipal. Cette baisse sera effective d'ici la fin d'année.**



La hausse de la taxe foncière payée par les habitants sur le bâti et le non bâti servira à **rembourser partiellement la dette de la commune**. Cette augmentation concerne la part communale de la taxe foncière et représente 11% alors qu'il faudrait l'augmenter de 40 à 50% pour couvrir intégralement la dette. Cette augmentation de 11% représente **un total de 35 000 €** et correspond par exemple, selon les foyers concernés, à **un montant annuel compris entre 25 et 50 €** ou à un montant mensuel compris entre 2 et 4 €.

#### Concernant l'évolution des charges générales :

• Il est normal que les budgets réalisés soient forcément en décalage avec les budgets prévisionnels, car ce ne sont que des prévisions. Le budget prévisionnel 2019 était supérieur à celui de 2020.

#### Pour les autres charges, l'évolution est la suivante :

• **Contrat Enfance Jeunesse**

Il s'agit du **solde restant dû de 2018 et 2019** pour un montant de 27 281,61 €.

• **Stade synthétique de Septème**

Il s'agit du **solde restant dû de 2019** pour un montant de 30 000 €.

Concernant les 2 emprunts contractés en 2016, ils devaient uniquement servir au financement du projet centre village et à la réfection des groupes scolaires. Ces 3 Millions d'euros leur étaient exclusivement dédiés. Ils font actuellement l'objet d'une démarche de renégociation par mon équipe.

Enfin, concernant le centre village que nous attendons tous avec impatience, nous y travaillons sans relâche pour vous apporter des réponses dans les meilleurs délais. A ce jour, nous pouvons vous informer de la tenue de nombreuses réunions de travail.

**Nous mettrons tout en œuvre pour réaliser l'ensemble des points de notre programme.  
Redonnons vie à notre commune.**



Commune de  
**MOIDIEU-DÉTOURBE**

**Christian PETREQUIN**  
Maire de Moidieu-Détourbe